



Facturation des tests antigéniques aux professionnels de santé

01/07/2021

Professionnel de santé concerné : médecins, pharmaciens, infirmiers libéraux, sage-femmes, chirurgiens dentistes, masseurs-kinésithérapeutes

Pour pouvoir réaliser les tests antigéniques aux patients concernés, la pharmacie fournit, sur le stock acheté par l'officine, une boîte de tests (sans déconditionnement).

Délivrance : **une boîte par jour et par professionnel de santé au maximum.**

Les tests sont entièrement pris en charge par l'assurance maladie.

Pièce justificative : carte CPS ou numéro d'inscription à l'ordre

Facturation

Saisir le numéro de sécurité sociale fictif : **1 55 55 55 CCC 025 XX (CCC numéro de la caisse de rattachement du pharmacien)**

La clé XX : <http://marlot.org/util/calcul-de-la-cle-nir.php>

Date de naissance : 31/12/1955

Saisir le **prescripteur** :

celui du professionnel de santé à qui on remet la boîte de tests (pas besoin de prescription dans ce cas)

Ou, si le prescripteur est salarié d'une maison de santé par exemple, **le numéro de la pharmacie**

Demander une prescription sur laquelle le professionnel précise qu'il utilise les tests pour sa pratique

Facturer la boîte de tests :

Création du produit test antigénique :

Prix de vente HT : 6,01 €

TVA 0 %

Code acte : **PMR**

Exo 3

Délivrance sans déconditionnement

Boîte < 15 tests : deux boîtes par jour
et par professionnel de santé maximum

Boîte >15 tests : une boîte par jour et
par professionnel de santé maximum

Exemple d'une boîte de 20 tests

Facturation :	Intitulé	Quantité	Prix unitaire	Prix total
	Test antigénique	20	6,01 €	120,2 €

Code EXO 3

Majoration DROM :

Coefficient de majoration :

Guadeloupe, Saint Barthélémy, Saint Martin : 1,3

Martinique : 1,5

Guyane, Réunion : 1,2

Mayotte : 1,36



Facturation des tests antigéniques aux patients

28/07/2021

Personnes éligibles : symptomatiques (moins de 4 jours), asymptomatiques, cas contact

Pas de limitation du nombre de tests réalisés sur une même personne

Prise en charge par l'assurance maladie à 100 % sauf pour les étrangers non résidents en France (7 juillet 2021)

NOUVEAU Les tests non remboursés par l'assurance maladie sont facturés au même prix

Pièce justificative : aucune (pas d'ordonnance requise)

Facturation :

L'assuré peut être identifié :

saisir le numéro d'assuré social du patient

date de naissance du patient

Facturation avec la carte vitale si possible

Le patient ne peut pas être identifié :

(patient sans droit ou étranger résidant en France)

saisir le numéro fictif : 1 55 55 55 CCC 023 XX

date de naissance : 31/12/1955

Facturation en dégradé

Pour trouver le centre CCC numéro de la caisse de rattachement du pharmacien

la clé XX <http://marlot.org/util/calcul-de-la-cle-nir.php>

Prescripteur : la pharmacie

Facturer en code **EX03**

Le pharmacien réalise :

le prélèvement et le test

Produit TAG 1

Code acte : PMR

Prix unitaire : 19 € Métropole

TVA 0 %

le test uniquement (prélèvement par IDEL)

Produit TAG 2

Code acte : PMR

Prix unitaire : 9,40 € Métropole

TVA 0 %

Majoration DROM :

Coefficient de majoration pour le test :

Guadeloupe, Saint Barthélémy, SaintMartin :

1,3

Martinique : 1,5

Guyane, Réunion : 1,2

Mayotte : 1,36

Coefficient de majoration pour l'acte :

1,05

Facturation du test :

Code acte : PMR

Prix unitaire : 6,01 € Métropole

TVA 0 %

Facturation du prélèvement par l'IDEL qui l'a fait



NOUVEAU

Une pharmacie peut réaliser des tests antigéniques le **dimanche**, même si elle n'est pas de garde.

Dans ce cas, une **majoration de 5 €** est possible (facturation en honoraires de garde)